



Ville de Cannes

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

**Le Maire de la Ville de Cannes,
Vice-Président du département
des Alpes-Maritimes,**

CERTIFIE

Que l'avis d'enquête publique et l'arrêté préfectoral en date du 15 mai 2017, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à déclaration d'intérêt général en vue de l'exécution de travaux d'entretien des Vallons de la Frayère et de la Roquebilière – Commune de Cannes, ont été affichés en mairie principale et en mairies annexes le 23 mai 2017. Cet affichage sera effectué jusqu'au 12 juillet 2017 inclus.

Cannes, le **26 MAI 2017**



Pour le Maire,
Le Premier Adjoint au Maire,

Max ARTUSO

Le Cannet, le 31 MAI 2017

DGS N° D-SG-201702783

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Le Maire de la Ville du Cannet, Député des Alpes-Maritimes, certifie que l'avis d'enquête publique relative à la demande de déclaration d'intérêt général pour l'exécution de travaux d'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière, demande présentée par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins a bien été mis en affichage :

- à l'Hôtel de Ville du Cannet ;
- au centre administratif de Rocheville ; et
- au centre administratif de Garibondy.

le 24 mai 2017 et le restera jusqu'au 13 juillet 2017.

P/Le DEPUTE-MAIRE,
Le Premier Adjoint,



Yves PIGRENET



Mougins, le 29 mai 2017

CERTIFICAT DU MAIRE
CONSTATANT AFFICHAGE

OBJET : Enquête préalable à Déclaration d'Intérêt Général en vue de l'entretien des vallons de la Frayère et de la Roquebillière – Communes de Cannes, du Cannet et de Mougins

Le Maire de la Ville de Mougins certifie que le récépissé de déclaration se rapportant à l'affaire citée en objet, a été affiché à compter de ce jour :

- Au Centre Administratif
- A la Mairie annexe de Mougins le Haut
- A la Mairie annexe de l'Aubarède
- Aux Services Techniques de la Ville,

Cet affichage sera accompli jusqu'à la fin du délai de recours.

P/Le Maire,
L'Adjoint Délégué aux Travaux,

Bernard ALFONSI

